



**Luc BELOT**

Député de  
Maine-et-Loire



Novembre 2014

## Point d'étape Agriculture & Ruralité

### SOMMAIRE

- ➔ Compétitivité, Production et Transition : Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt
- ➔ Défendre les intérêts des exploitants agricoles français dans la nouvelle Politique Agricole Commune
- ➔ La transition énergétique : pour une croissance verte
- ➔ Les territoires ruraux sont un atout pour la France
- ➔ De nouvelles aides sociales
- ➔ Des avancées pour la fiscalité
- ➔ Les mesures en faveur des retraites agricoles
- ➔ Je défends la levée des barrières douanières sur les exportations de pommes et de poires aux Etats-Unis

### CHIFFRES CLÉS en Maine-et-Loire

**3<sup>ème</sup> département agricole** français en surface utilisée

**7<sup>ème</sup> département agricole** français avec 8 250 exploitations

Un chiffre d'affaires agricole d'**1,5 milliard d'euros**

L'activité agricole représente **64% de la superficie** du département

Elle représente **7% des actifs** et **21 000 emplois** temps plein, autant que le secteur du bâtiment

### EDITO

Dans le cadre de mon mandat de parlementaire, je me suis engagé à rendre compte de mes actions sur le terrain et de mon travail législatif auprès de l'ensemble des citoyens et des forces vives du territoire.

Le Maine-et-Loire est le troisième département français (derrière la Marne et la Saône-et-Loire) en surface agricole utilisée. Par la diversité de ses productions et de ses filières, l'activité agricole s'exerce sur 64 % de la superficie, soit 457 000 hectares. **La France est un pays agricole. C'est avant tout son histoire et son identité. C'est aussi son avenir.**

A ce stade de mon mandat, je tenais, à travers ce document, à faire **un point d'étape sur les mesures prises et des chantiers engagés** autour des questions agricoles, environnementales et rurales.

**La France a besoin de tous ses agriculteurs, de toutes ses agricultures.** C'est pourquoi la politique de l'installation et de la transmission en agriculture doit être une priorité. A l'occasion de la dernière réforme de la Politique Agricole Commune, la France s'est battue pour convaincre ses partenaires européens de la nécessité de maintenir la PAC et son budget. Les retours européens dont bénéficiera la France seront donc globalement stabilisés. La France a également obtenu la mise en place d'outils nouveaux en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs.

**L'agriculture est un secteur d'avenir.** Le rôle des pouvoirs publics est donc de créer un environnement fiscal, juridique et réglementaire adapté. Cela passe notamment par le chantier de la simplification des réglementations et des procédures.

Comme vous le savez, l'Assemblée nationale a voté une importante loi sur la transition énergétique.

Il faut s'appuyer sur la recherche et l'innovation pour promouvoir l'agroécologie, ce qui ne signifie pas un retour en arrière mais plus d'innovation. **La France doit renforcer ses industries d'agrofournitures et de matériel agricole** pour proposer aux agriculteurs des matériels et des savoir-faire.

**Le rôle de l'Etat et des pouvoirs publics est d'accompagner et de soutenir le secteur agricole, et d'être à vos côtés. C'est le sens du message que je tiens à exprimer à travers ce document, comme j'ai eu l'occasion de le faire lors de mes visites d'exploitations agricoles et des différents comices de la circonscription.**

Luc BELOT, Député de Maine-et-Loire



Réunion de travail au MIN à Angers avec Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture



Fête de la pomme et des noix, Marigné

# Compétitivité, Production et Transition

## Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'alimentation et la forêt



L'agriculture française, les filières et forestières sont des leviers essentiels pour relever le défi de la compétitivité économique, sociale et environnementale de notre pays et contribuer ainsi au développement productif de la France sur l'ensemble du territoire. D'ici 10 ans, la population française aura augmenté d'environ 10 millions de personnes, il est donc nécessaire de nous adapter aux défis de demain.

L'objectif de ce texte était triple, nous devons relever le défi de la compétitivité, assurer une production alimentaire de haut niveau et nous inscrire dans la transition écologique afin de conserver la place qui est la nôtre au niveau international. Pour vous donner une idée plus précise, le secteur agroalimentaire représente aujourd'hui 820 000 emplois pour un excédent commercial de 12 milliards d'euros.

### Parmi les grandes lignes de ce texte :

- **La création du Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE).** Pour les agriculteurs qui souhaitent se rassembler afin d'améliorer la performance de leur exploitation, d'un point de vue à la fois économique, écologique et social.
- **L'élargissement du pouvoir des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)** en renforçant leur action au service de l'installation des jeunes agriculteurs. Le contrôle des structures est repensé et renforcé, un parcours progressif d'installation est conçu, et pour la première fois dans la loi, le principe de la compensation agricole : les maîtres d'ouvrage des projets publics ou privés devront financer des projets permettant de recréer la valeur ajoutée sur le territoire.
- Sur le volet sanitaire, nous nous sommes engagés sur la voie de **la réduction drastique de l'utilisation des antibiotiques vétérinaires et le renforcement de l'encadrement de l'utilisation des produits phytosanitaires.** Nous avons encouragé le développement des techniques alternatives, comme le biocontrôle.

Les sujets abordés dans ce le projet de loi d'avenir Agricole étaient larges : promotion de l'agroécologie, création des GIEE, encouragement à l'installation, protection des terres agricoles, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, réduction de l'usage des antibiotiques, développement des organismes de biocontrôle. Je crois très sincèrement que nous avons fait œuvre utile pour l'agriculture de la France.

➔ Plus d'informations : La Loi d'avenir de A à Z sur [loidavenir.tumblr.com](http://loidavenir.tumblr.com)

## Défendre les intérêts des exploitants agricoles français dans la nouvelle politique agricole commune

Cinquante années après la mise en place des premières Organisations Communes de Marché (OCM), **la Politique Agricole Commune (PAC) a globalement atteint les objectifs qui lui avaient été assignés** : sécurité alimentaire, diversité des productions et maintien de l'agriculture sur l'ensemble du territoire européen.

Afin d'adapter notre production aux nouveaux enjeux internationaux, le conseil européen de février 2013 a garanti à la France une **dotation financière importante**. La majorité présidentielle défend ainsi efficacement les intérêts des exploitants agricoles. Le budget pluriannuel de la Politique Agricole Commune (PAC) a été stabilisé pour la période 2014-2020 à **9,1 milliards d'euros par an**, soit **64 milliards d'euros d'aides aux 360 000 exploitations françaises pendant 7 ans**.

### Des aides ciblées :

- **200 millions d'euros/an pour aider les jeunes à s'installer** : dotation jeune agriculteur, bonification de prêts.
- **200 millions d'euros/an pour moderniser les exploitations** : plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations.
- **100 millions d'euros/an pour la gestion des risques climatiques et sanitaires** : assurance récolte, fonds de mutualisation des impacts économiques des risques sanitaires.
- **1,1 milliard d'euros/an pour l'élevage** : maintenir les troupeaux bovins allaitants et l'élevage bovin laitier, consolider le soutien aux ovins et caprins, retrouver l'autonomie en protéines végétales, soutenir des filières végétales fragiles.

### La PAC en quelques chiffres :

**14 millions d'exploitations agricoles** couvrent **40 % du territoire européen**.  
L'agriculture européenne génère **7 % des emplois** et **6 % du Produit Intérieur Brut**.  
Le budget annuel de la PAC (2014-2020) s'élève à **9,1 milliards d'euros**.

➔ Plus d'informations : [agriculture.gouv.fr/politique-agricole-commune](http://agriculture.gouv.fr/politique-agricole-commune)



# La transition énergétique : pour une croissance verte

À un an du sommet de Paris sur le climat, la France veut prendre la tête de la grande mutation écologique de l'économie. Le constat est connu : d'un côté un réchauffement planétaire de plus en plus critique, de l'autre notre indépendance énergétique de plus en plus compromise par l'épuisement des énergies fossiles qui représentent toujours 70% de notre consommation finale.



## Les objectifs de la loi :

- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre** pour contribuer à l'objectif européen de baisse de 40 % de ces émissions en 2030 ;
- **Diminuer notre consommation d'énergies fossiles** de 30 % en 2030 ;
- **Ramener la part du nucléaire à 50 %** de la production d'électricité en 2025 ;
- Porter en 2030 la part des **énergies renouvelables** à 32 % de notre consommation ;
- **Diviser par deux la consommation finale d'énergie** d'ici 2050.

## Ce projet de transition énergétique est :

**Le moteur d'une nouvelle ère de croissance** par la conversion progressive de nos modes de construction, de production, de consommation et de transports.

**Un progrès social** : le passage à de nouvelles énergies est conçu pour réduire les inégalités et améliorer les conditions de vie des Français, particulièrement des plus modestes.

**Une conception incitative plutôt que punitive** : en raison du seuil trop élevé atteint par les prélèvements, les « taxes comportementales » sont davantage un facteur de blocage que de changement.

Cette loi est une urgence pour 80 % des Français selon un sondage Harris interactive.

➔ Plus d'informations : [developpement-durable.gouv.fr/-La-transition-energetique-pour-la-.html](http://developpement-durable.gouv.fr/-La-transition-energetique-pour-la-.html)

# Les territoires ruraux sont un atout pour la France

La France traverse une crise qui n'épargne pas les territoires ruraux. Le Gouvernement a annoncé, le 10 septembre dernier, le **lancement des « Assises des ruralités » qui ont pour objectif de favoriser le dialogue** entre le gouvernement et les acteurs du monde rural et agricole (entreprises, élus locaux,...). Aujourd'hui, **il n'est plus possible d'avoir une approche unique et uniforme de ces territoires**. Mais les territoires ruraux ont **en commun un potentiel et une vitalité** qui se traduisent dans nombre d'initiatives et de projets innovants.

L'axe de ces assises des ruralités s'articule autour de trois objectifs : **combattre le sentiment de relégation**, répondre aux **défis des nouvelles ruralités**, montrer que **les territoires ruraux sont un atout** pour le développement de la France. Le gouvernement a pour ambition de **développer** une politique des ruralités renouvelée, volontariste et positive permettant de **rompre avec la logique d'opposition entre urbain et rural**. Un comité interministériel de l'égalité des territoires se réunira pour proposer **un plan d'action précis** avec des objectifs clairs et les moyens qui y seront assignés.

Ces assises se déroulent depuis le mois d'octobre autour de **7 ateliers** dans différents territoires de la France. Il s'agit, à l'occasion de chacun de ces ateliers, de **donner la parole à des acteurs de terrain, des élus ou encore des représentants d'association**.

## 7 ateliers pour une nouvelle politique des ruralités :

- Les ruralités : territoires d'opportunités pour **combiner performance économique et performance environnementale**.
- **Service public et services au public** en milieu rural : complémentarités entre Etat, collectivités et entreprises.
- Une approche spécifique pour les **territoires de montagne** : les 30 ans de la loi Montagne.
- Rénover le **cadre institutionnel et la présence de l'Etat** dans les territoires ruraux.
- Des ruralités innovantes, associant **qualité de vie et développement économique**.
- Créer **de nouvelles coopérations urbain-rural** : pour des territoires solidaires.
- Comment mobiliser les ressources au service des **projets locaux** ?

➔ Plus d'informations : [territoires.gouv.fr/les-assises-des-ruralites](http://territoires.gouv.fr/les-assises-des-ruralites)

**Les ruralités**  
Territoires d'opportunités  
Assises

## De nouvelles aides sociales

De nouvelles **mesures relatives aux cotisations MSA** seront mobilisées pour les exploitants connaissant des problèmes de trésorerie (en complément des autres dispositifs d'aides aux agriculteurs en difficulté) :

- **Prise en charge, pour les plus impactés, des cotisations sociales** par le Fonds d'action sanitaire et sociale de la MSA ;
- **Echéancier de paiements pour ces mêmes cotisations** pour une durée maximale de 3 ans.

L'enveloppe de prise en charge des cotisations sociales pour le **second semestre 2014 sera augmentée de 50 %**, passant de 15 à 23 M€.



Ferme expérimentale des Trinottières, Montreuil-sur-Loir

## Des avancées pour la fiscalité

Trois ambitions stratégiques pour le Ministère : **une fiscalité mieux adaptée à la gestion des risques, une fiscalité favorisant le développement de la méthanisation agricole, et une fiscalité plus simple et lisible.** En exemples :

- **Des adaptations concernant la gestion des risques et la Dotation Pour Aléas (DPA)** : un taux d'intérêt légal, plus faible ; un plafond pluriannuel bénéficiant de la transparence ; la possibilité d'utiliser la DPA jusqu'à un an après l'aléa.
- **Des exonérations de taxe sur le foncier bâti et la contribution foncière des entreprises** sur 5 ans pour toute unité nouvelle de méthanisation agricole installée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- **Des mesures de simplification et modernisation de la fiscalité agricole** avec la mise en place d'un nouveau forfait agricole, plus simple, plus juste et plus lisible pour les agriculteurs.

## Les mesures en faveur des retraites agricoles

**La loi sur la réforme des retraites comprend plusieurs mesures fortes en faveur des petites retraites agricoles.** La revalorisation des petites retraites agricoles était un engagement de campagne du candidat François Hollande en 2012.



Quatre mesures clés rétroactives au 1<sup>er</sup> février 2014 :

- **La retraite minimale des exploitants ne pourra plus être inférieure à 75 % du Smic** (certaines dépassant péniblement 50 %). Cette revalorisation se fera progressivement d'ici 2017.
- **Les conjoints et les aides familiaux, des femmes dans leur très grande majorité, bénéficient de points gratuits de retraite complémentaire.** Les mêmes droits sont attribués aux exploitants qui n'y avaient pas eu accès en 2003. La mesure, qui peut représenter jusqu'à **30 euros en plus par personne et par mois, concerne plus de 500 000 personnes.**
- **L'accès des exploitants agricoles à la Pension Minimale de Retraite (PMR) est élargi aux agriculteurs à carrière partielle,** ainsi que **leurs conjoints** qui bénéficient désormais de ce minimum de pension (auparavant réservée aux assurés ayant appartenu à ce régime pendant au moins 17 ans et demi).
- **La réversion de la Retraite Complémentaire Obligatoire (RCO) au conjoint** sera maintenue en cas de décès, que celui-ci soit ou non agriculteur.

## Je défends la levée des barrières douanières sur les exportations de pommes et de poires aux Etats-Unis

Le Maine-et-Loire est particulièrement concerné par le **projet de traité bilatéral entre la France et les Etats-Unis** puisqu'il permettrait aux **producteurs de pommes et de poires d'exporter outre-Atlantique.** En effet, ils doivent aujourd'hui déposer un dossier soumis à une procédure lourde, coûteuse et longue, alors qu'ils pourraient en être dispensés grâce à la **reconnaissance d'une équivalence entre les systèmes phytosanitaires** américain et français. Il s'agit d'une simplification administrative, sans aucune conséquence sur la qualité même des produits proposés, mais avec un impact commercial direct.



En juin dernier, j'ai défendu nos intérêts à **New-York, avec la Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, à l'occasion du Fancy food show** (le plus gros salon agroalimentaire nord-américain).

## L'équipe parlementaire à votre disposition



Carole Fiani

François Benoit



Clément Lethielleux

Julie Haméon



**Permanence parlementaire** - 15 rue Voltaire - BP 55116 - 49051 Angers cedex 2 ☎ 02 41 87 95 95  
Assemblée nationale - 126 rue de l'université - 75007 PARIS